

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : **2025-113**

EN DATE DU : **16 DÉCEMBRE 2025**

TERRITOIRE DE PROJETS : DEMANDE DE FINANCEMENT À LA RÉGION POUR LE POSTE PARTAGÉ DE CHEF DE PROJETS POLITIQUES TERRITORIALES 2026 AVEC LA COM D'AGGLOMÉRATION DU GRAND GUÉRET

L'an deux mille vingt cinq, le seize décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni au Chai à Bonnat selon convocation le 10 décembre 2025, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

Monsieur Philippe CHAVANT a été désigné Secrétaire de séance.

PRÉSENTS (22) : Mesdames et Messieurs

APPERE Roger, AUSSANAIRE Béatrice, BOURSAUD Armelle, CARCAT Camille, CHAVANT Philippe, CHEMISIER Annick, DARVENNE Céline, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GENEVOIS Jean-François, GUETAT Philippe, GUYOT Pierre, HUMBERT Isabelle, LALANDE Martine, LAMONTAGNE Marc, MARSALEIX Guy, MOREAU Adrien, MOULIN Eveline, POIRIER Michel, POLLI Martine, ROUSSILLAT Florence, THEVENET Didier.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR (3) : Madame et Messieurs

Jean-Claude AUROUSSEAU donne pouvoir à Florence ROUSSILLAT, Jean-François BOUCHET donne pouvoir à Martine POLLI, Hélène PILAT donne pouvoir à Guy MARSALEIX

ECXUSÉS (2) : Messieurs

Jacques AUSSOURD, Roger LANGLOIS

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	22	25	25	25	0

Arrivée de Madame DARVENNE et de Monsieur GUETAT à 19h15

Vu la délibération n° 2022-068 du 15 novembre 2022 portant contrat de développement et de transitions 2023-2025 territoire de Guéret ;

Vu la délibération n° 2023-089 du 18 décembre 2023 portant sur la demande de financement de l'ingénierie territoriale,

Dans le cadre de ce contrat, la Région accompagne le territoire dans le financement d'un poste de chef de projet politiques territoriales à 0.5 etp en charge d'accompagner les porteurs de projet vers les dispositifs les plus adéquats, animer et coordonner le suivi du contrat, être l'interlocuteur local auprès de la Nouvelle-Aquitaine et assurer le partenariat entre les 2 intercommunalités.

La Région Nouvelle Aquitaine est sollicitée pour financer ce poste à hauteur de 50 % plafonné à 12 500 € :

Chef de projet Politiques territoriales – animation du Contrat :

Dépenses		Recettes		
Poste de chef de projet Politiques territoriales – pilotage du contrat (0,5 ETP)	20 000 €	Région Nouvelle Aquitaine : 50 % sur 0,5 ETP	10 000 €	50%
		Autofinancement Agglomération du Grand guéret	8 000 €	50 %
		Autofinancement CCPCM	2 000€	
TOTAL	20 000 €		20 000 €	100%

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en œuvre du contrat de développement et de transitions avec la Région Nouvelle Aquitaine aux cotés de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret

- **AUTORISE** M. le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret à solliciter le financement régional, correspondant à l'animation du dit contrat pour l'année 2026,

- **INSCRIT** au budget le reste à charge d'un montant de 2 000 € correspondant à la répartition 80/20 entre les EPCI de l'autofinancement du territoire de projet,

- **AUTORISE** M. le Président à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour Extrait Conforme
Le Président,
Guy MARSALEIX

Le secrétaire de séance
Philippe CHAVANT

